

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-08/2023**

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal – M14.

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : MANGIONE Sylvie – ROBIN Christelle.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy – ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le compte de gestion 2022 transmis par la Trésorerie,
- ◆ Vu la présentation en commission finances du 30 mars 2023 et du 5 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur Dominique GIROT, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget principal – M14 et arrête ainsi les comptes après sortie du Maire de la salle du conseil municipal.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du Maire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le budget principal – M14.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 14 avril 2023.

Le Maire
Fabrice LARUE



La secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK